BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 10996 du 7 octobre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR: INTJ1420143S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 15295 du 3 décembre 2013 (NOR: INTJ1325284S),

Décide:

Article 1er

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2014:

Ballut, Pascal	Nigend: 149 243	Numéro de livret de solde : 8 007 104
Le Quilleuc, Céline	Nigend: 170 118	Numéro de livret de solde : 8 025 348

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er novembre 2014:

Fleurence, Cyril Nigend: 191 069 Numéro de livret de solde: 8 039 832

Chapelle, Stéphane Nigend: 169 256 Numéro de livret de solde: 8 024 919

Mutti, Steeve Nigend: 153 265 Numéro de livret de solde: 8 011 084

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2014.

Le colonel, commandant la gendarmerie des transports aériens, F. Hubert